Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260409-2026_58-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET :
Régie service public Assainissement – Désignation des membres du conseil d'exploitation

N° 2026-58

L'an deux mille vingt-six

Le 09 avril, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Pléchâtel, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Eric, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLÉ Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GICQUEL Mikaël, GOHIER Myriam, GOUR Christèle, GUYOMARD Jean-François, HAMEON Philippe, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JUGAN David, LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MACÉ Christophe, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, RIO François, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, TEILLARD Stéphanie, THERON Ludivine.

. pouvoirs

AUBRY Sophie	à	MARTIN Frédéric
LE GALL-LE BLEIZ Maud	à	ROUXEL Nathalie
MESLIN Kévin	à	BERTIN Isabelle

M. JANVIER Norbert ayant quitté la séance à partir de la délibération n°2026-58.

DATE DE CONVOCATION :
le 01/04/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**42**
Votants	**45**

Mme BIORET ALEXANDRE Marie-Anne a été désignée Secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L1412-1, L2221-1 et suivants, et R.2221-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté notamment l'intégration de la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2025 ;

Vu les délibérations n°2025-2 et n°2025-3 du Conseil communautaire du 14 janvier 2025 créant la régie autonome d'assainissement et approuvant ses statuts ;

Vu les statuts de la régie assainissement ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260409-2026_58-DE

Vu le renouvellement général du Conseil communautaire, à l'issue des élections municipales ;

Considérant l'existence de cette régie dotée de la seule autonomie financière ;

Considérant l'administration par un conseil d'exploitation et un directeur, sous l'autorité du président de la communauté et du conseil communautaire ;

Considérant l'exercice des fonctions des membres du conseil d'exploitation limité à la durée du mandat communautaire ;

Considérant l'obligation de procéder à la désignation des membres du conseil d'exploitation dans un délai de deux mois à l'issue du renouvellement du conseil communautaire ;

Considérant la désignation des membres du conseil d'exploitation par le conseil communautaire, sur proposition du président ;

Considérant que les membres du conseil d'exploitation doivent :
- Être majoritairement issus du Conseil Communautaire ;
- Jouir de leurs droits civiques et politiques.

Considérant que les membres du conseil d'exploitation ne peuvent :
- Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie ;
- Occuper une fonction dans ces entreprises ;
- Assurer une prestation pour ces entreprises ;
- Prêter leur concours à titre onéreux à la régie.

Considérant la gratuité des fonctions de membres du conseil d'exploitation, avec toutefois un droit à remboursement des frais de déplacement ;

Considérant les attributions du conseil d'exploitation ;

Considérant la tenue d'un conseil d'exploitation au moins une fois par trimestre sur convocation de son président, et chaque fois que ce dernier le juge utile ou sur la demande du préfet ou de la majorité de ses membres ;

Considérant la désignation du directeur de la régie, sur proposition du président de la communauté, par le conseil communautaire, en application de l'article L.2221-14 du code précité, et la nomination à l'issue de ce processus, par le président de la communauté, conformément à l'article L.2221-6 ;

Considérant l'élection, en son sein, du Président de la régie, par le conseil d'exploitation ;

Considérant la composition du conseil fixée dans les statuts :
- 1 membre titulaire par commune, soit 20 délégués titulaires, issu du Conseil Communautaire ou à défaut des conseils municipaux des communes membres ;
- 1 membre suppléant par commune, soit 20 délégués suppléants, issu du Conseil Communautaire ou à défaut des conseils municipaux des communes membres.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260409-2026_58-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- NOMME les 20 délégués comme précisé ci-après membres du conseil d'exploitation de la régie d'assainissement :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BAIN-DE-BRETAGNE	JUGAN David	PASDELOU Nicolas
CHANTELOUP	LAURENT Yann	JAFFRO Gérald
CREVIN	LERONDEL Pascal	GAUVIN Patrick
ERCE-EN-LAMEE	EON Christophe	BERTIN Isabelle
GRAND-FOUGERAY	CHAUVIN David	LEMEAU Loïc
LALLEU	LASSALLE Thierry	COTTIER Catherine
LA BOSSE DE BRETAGNE	HAMON Jean-Charles	BAZIN Bruno
LA COUYERE	SOLLIER Jacqueline	LUCAS Antoine
LA DOMINELAIS	HAUTBOIS Mickaël	HAMON Pascal
LA NOE BLANCHE	LEGAY Philippe	LUCO Tony
LE PETIT FOUGERAY	BRULLE Christophe	MOREL Anthony
LE SEL DE BRETAGNE	ROGER Christine	BERNIER Caroline
PANCE	DE CACQUERAY Yvan	LOUASIL Lionel
PLECHATEL	BRIZARD Philippe	ARRAULT José
POLIGNE	LEBRETON Anthony	BOSSE Jean-Luc
SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE	HELUARD Jean-Paul	LERAT Thierry
SAINT-SULPICE-DES-LANDES	NANCY SIDOINE Norma	RENAULT André
SAULNIERES	BABIN-TOUBA Ludovic	LE MOIGNO Vincent
TEILLAY	FECAMP Valérie	DROUIN Florence
TRESBOEUF	HUREL David	GALODE Jean

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2 Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE